RCS : NICE
Code greffe : 0605

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NICE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1982 B 00405
Numéro SIREN : 320 862 709
Nom ou dénomination : AB TRANSPORT DEMENAGEMENTS RAVARINO

Ce dépôt a été enregistré le 29/10/2019 sous le numéro de dépôt 13947

Greffe du tribunal de commerce de Nice : dépôt N°13947 en date du 29/10/2019

13947

A B TRANSPORT DEMENAGEMENTS RAVARINO

Société par actions simplifiée au capital de 3.887 euros

Siège social : 1, Rue Châteauneuf

06000 - NICE

320 862 709 R.C.S NICE

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE EN DATE DU 23 JUILLET 2019

L'an deux mil dix-neuf, et le vingt-trois JUILLET à dix-huit heures, les associés se sont réunis au siège social,
En assemblée générale ordinaire annuelle, sur convocation de la gérance.

Sont présents ou représentés :

- **Monsieur Antony RAVARINO,** pour 128 actions
- **Mademoiselle Cecilia RAVARINO,** pour 127 actions

Soit 255 actions sur un total de 255 actions composant le capital social.

Monsieur Antony RAVARINO préside la séance en qualité de président.

Il constate, en conséquence, que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise de plus de la moitié des actions sociales.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice,
- le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 223-19 du Code de Commerce,
- l'inventaire, le compte de résultat, le bilan et l'annexe de l'exercice écoulé,
- le texte des résolutions proposées.

Il déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition des autres associés non-gérant plus de quinze jours avant la date de la présente assemblée, et que ces derniers ont eu la possibilité de poser, pendant ce même délai, toutes questions à la gérance, ce dont ils lui donnent acte.

Puis le Président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- Examen et approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2018,
- Quitus à la gérance,
- Affectation des résultats,
- Examen du rapport spécial sur les Conventions visées à l'article L 223-19 du Code de Commerce,
- Rémunération de la gérance,
- Questions diverses.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance sur l'activité de la société et pris connaissance des comptes annuels afférents à l'exercice clos le 31 mars 2019, faisant ressortir un bénéfice comptable de **95 291.01** €, les approuve tels qu'ils ont été présentés.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour ledit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

AR CR

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à la somme de **95 291.01 €** comme suit:

- report à nouveau créditeur, pour..... **9 912.01 €**
- distribution de dividendes, pour **85 379.00 €**

La collectivité des associés reconnaît en outre qu'il a été distribué les dividendes suivants au titre des exercices précédents :

Exercices	Dividendes
2015-2016	0 €
2016-2017	0 €
2017-2018	42 858 €

Ces dividendes ont été mis en paiement dans les délais légaux.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve la rémunération allouée à Monsieur Antony RAVARINO, conformément à son contrat de travail **es qualité de directeur commercial/gestionnaire de transports**, laquelle rémunération s'est élevée à la somme de 45 809.39 euros, outre le remboursement de ses frais réels.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée par 127 voix sur 255 voix ayant droit de vote, Monsieur Antony RAVARINO s'étant abstenu pour l'approbation de cette résolution

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve la rémunération allouée à Mademoiselle Cecilia RAVARINO, associée, laquelle rémunération s'est élevée à la somme de 23 253.83 €, outre le remboursement de ses frais réels.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée par 128 voix sur 255 voix ayant droit de vote, Mademoiselle Cecilia RAVARINO s'étant abstenue pour l'application de cette résolution

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal qui, après lecture, a été signé par les soussignés.

Antony RAVARINO **Cecilia RAVARINO**

A.B TRANSPORT DEMENAGEMENTS RAVARINO

SAS au capital de 3.887 euros

Siège social : 1, Rue Châteauneuf

06000 - NICE

320 862 709 R.C.S NICE

TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE EN DATE DU 23 JUILLET 2019

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance sur l'activité de la société et pris connaissance des comptes annuels afférents à l'exercice clos le 31 mars 2019, faisant ressortir un bénéfice comptable de **95.291,01 €**, les approuve tels qu'ils ont été présentés.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour ledit exercice.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à la somme de **95.291,01 €** comme suit:

- report a nouveau créditeur, pour..... **9.912,01 €**
- distribution de dividendes, pour **85.379,00 €**

La collectivité des associés reconnaît en outre qu'il a été distribué les dividendes suivants au titre des exercices précédents :

Exercices	Dividendes
2015-2016	0 €
2016-2017	0 €
2017-2018	42 858 €

Ces dividendes ont été mis en paiement dans les délais légaux.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve la rémunération allouée à Monsieur Antony RAVARINO, conformément à son contrat de travail es qualité de directeur commercial/gestionnaire de transports, laquelle rémunération s'est élevée à la somme de 45.809.39 €, outre le remboursement de ses frais réels.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve la rémunération allouée à Mademoiselle Cecilia RAVARINO, associée, laquelle rémunération s'est élevée à la somme de 23 253.83 €, outre le remboursement de ses frais réels

Fait à Nice, le 6 JUILLET 2018

La gérance

A.B TRANSPORT DEMENAGEMENTS RAVARINO

SAS au capital de 3.887 euros

Siège social : 1, Rue Châteauneuf

06000 - NICE

320 862 709 R.C.S NICE

RAPPORT DE LA GERANCE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 23 JUILLET 2019

Nous vous avons réuni en Assemblée Générale Ordinaire conformément aux dispositions de la Loi et des statuts de votre Société à l'effet de vous demander d'approuver les comptes de l'exercice clos le 31/03/2019.

Les convocations prescrites vous ont été régulièrement adressées ainsi que tous les documents et pièces prévus par l'article 36 du décret du 23 mars 1967 qui ont, en outre, été tenus à votre disposition au siège social dans les délais fixés par le-dit article.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

La société a généré un chiffre d'affaires hors taxes de **1.138.969 Euros** et dégagé un bénéfice après impôt de **95.291,01 Euros**, soit environ 8.37 % du chiffre d'affaires hors taxes.
Le total des charges d'exploitation s'est élevé à **1.021.523 Euros**, soit 89.69% du chiffre d'affaires hors taxes.

RESULTAT – PROPOSITION D' AFFECTATION

L'exercice écoulé, clos le 31/03/2019, fait ressortir un bénéfice de **95.291,01 Euros** que nous vous proposons d'affecter, de la manière suivante :

- report à nouveau créditeur, pour..... **9.912,01 €**
- distribution de dividendes, pour..... **85 379.00 €**

Fait à Nice, le 6 JUILLET 2019

LA GERANCE



A.B TRANSPORT DEMENAGEMENTS RAVARINO

SAS au capital de 3.887 euros

Siège social : 1, Rue Châteauneuf

06000 - NICE

320 862 709 R.C.S NICE

RAPPORT SPECIAL DE LA GERANCE SUR LES OPERATIONS VISEES PAR L'ARTICLE L 223-19 DU CODE DE COMMERCE EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2019

Chers associés,

En application des dispositions des articles L 223-19 et suivants du Code de Commerce, nous portons ci-après à votre connaissance l'existence des conventions suivantes, exécutées au cours de l'exercice clos le **31 MARS 2019**, entre la société et les associés.

Au titre de l'exercice écoulé, exercice clos le **31/03/2019**, aucune convention visée à cet article n'est intervenue.

Fait à Nice, le 6 JUILLET 2019

La gérance

(1) **BILAN - ACTIF**

DGFiP **N° 2050 2019**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS AB TD RAVARINO — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* : 12

Adresse de l'entreprise : 1 rue Chateauneuf 06000 NICE — Durée de l'exercice précédent* : 12

Numéro SIRET* : 3 2 0 8 6 2 7 0 9 0 0 0 2 1 — Néant ☐ *

Exercice N clos le, 31/03/2019

			Brut 1		Amortissements, provisions 2	Net 3
	Capital souscrit non appelé (I)	AA				
ACTIF IMMOBILISÉ* — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
	Frais de développement *	CX		CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	560	AG	560	
	Fonds commercial (1)	AH	25 270	AI		25 270
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
	Constructions	AP	59 755	AQ	59 755	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	181 571	AS	137 132	44 438
	Autres immobilisations corporelles	AT	384 421	AU	310 259	74 162
	Immobilisations en cours	AV		AW		
	Avances et acomptes	AX		AY		
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
	Autres participations	CU		CV		
	Créances rattachées à des participations	BB		BC		
	Autres titres immobilisés	BD		BE		
	Prêts	BF		BG		
	Autres immobilisations financières*	BH	120	BI		120
	TOTAL (II)	BJ	651 698	BK	507 707	143 990
ACTIF CIRCULANT — STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	2 000	BM		2 000
	En cours de production de biens	BN		BO		
	En cours de production de services	BP		BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
	Marchandises	BT		BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	275	BW		275
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	91 113	BY	5 284	85 829
	Autres créances (3)	BZ	21 238	CA		21 238
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	546	CE		546
	Disponibilités	CF	427 229	CG		427 229
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	26 677	CI		26 677
	TOTAL (III)	CJ	569 079	CK	5 284	563 795
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	1 220 778	IA	512 991	707 786

Renvois : (1) Dont droit au bail : 25 270 — (2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP — (3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété :* Immobilisations : — Stocks : — Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Certifié Conforme Pavarino Antony

Cegid Group

(2) **BILAN - PASSIF avant répartition** DGFiP N° 2051 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS AB TD RAVARINO — Néant ☐ *

			Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 3 887)	DA	3 887
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	777
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	21 926
	Report à nouveau	DH	430 297
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	95 291
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL	552 179
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	12 075
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	12 075
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	36
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	25 221
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	23 737
	Dettes fiscales et sociales	DY	93 086
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	1 449
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	
	TOTAL (IV)	EC	143 532
	Ecarts de conversion passif* **(V)**	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	707 786

RENVOIS				
(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		1B	
(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
		Ecart de réévaluation libre	1D	
		Réserve de réévaluation (1976)	1E	
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	118 310
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

3 **COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)** DGFiP N° 2052 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS AB TD RAVARINO — Néant ☐ *

			Exercice N					
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC		
	Production vendue : biens *	FD		FE		FF		
	Production vendue : services *	FG	1 127 155	FH	11 814	FI	1 138 969	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	1 127 155	FK	11 814	FL	1 138 969	
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	15 472	
	Autres produits (1) (11)					FQ	557	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	1 154 999	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	1 000	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	371 243	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	15 060	
	Salaires et traitements*					FY	414 912	
	Charges sociales (10)					FZ	164 434	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations – dotations aux amortissements*					GA	39 178	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations – dotations aux provisions*					GB		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	4 456	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE	11 236	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	1 021 523	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	133 476	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	9	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP	9	
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR		
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	9	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	133 485	

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Group

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

4 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)

DGFiP N° 2053 2019

Désignation de l'entreprise SAS AB TD RAVARINO — Néant ☐ *

			Exercice N
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	1 359
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	12 075
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	13 434
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(13 434)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	(IX)	HJ	
Impôts sur les bénéfices *	(X)	HK	24 760
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	1 155 009
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	1 059 718
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	95 291

RENVOIS

(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
(3) Dont	– Crédit-bail mobilier *	HP	
	– Crédit-bail immobilier	HQ	
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX	
(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
(9)	Dont transferts de charges	A1	9 690
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6	obligatoires A9	

(7) Détail des produits et charges exceptionnels joindre en annexe) : (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le

	Exercice N Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Pénalités, amendes fiscales et pénales	390	
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	969	
Provisions pour risques et charges	12 075	

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

	Exercice N Charges antérieures	Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Group

17 **COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL** DGFiP N° 2059-F 2019

Formulaire obligatoire (article 38 de l'ann. III au CGI)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1/1 (1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31/03/2019 N° SIRET 3 2 0 8 6 2 7 0 9 0 0 0 2 1

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS AB TD RAVARINO

ADRESSE (voie) 1 rue Chateauneuf

CODE POSTAL 06000 VILLE NICE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	2	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	255

I – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

II – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) | Nom patronymique RAVARINO | Prénom(s) ANTONY | Nom marital | % de détention 50.19 | Nb de parts ou actions 128

Naissance : Date 22111983 | N° Département 06 | Commune NICE | Pays FRANCE

Adresse : N° 13 | Voie chemin des Collines | Code Postal 06800 | Commune CAGNES SUR MER | Pays FRANCE

Titre (2) | Nom patronymique RAVARINO | Prénom(s) CECILIA | Nom marital | % de détention 49.80 | Nb de parts ou actions 127

Naissance : Date 05091989 | N° Département 06 | Commune NICE | Pays FRANCE

Adresse : N° 192 | Voie Montée de la Tour | Code Postal 06700 | Commune SAINT-LAURENT-DU-VAR | Pays FRANCE

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065-SD
2019

Exercice ouvert le	01/04/2018	et clos le	31/03/2019	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime Réel normal	X
Si PME innovantes, cocher la case					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:	Adresse du siège social :
SAS AB TD RAVARINO	1 rue CHATEAUNEUF
SIRET 3 2 0 8 6 2 7 0 9 0 0 0 2 1	06000 NICE
Adresse du principal établissement:	**Ancienne adresse en cas de changement:**
1 rue Chateauneuf 06000 NICE	

REGIME FISCAL DES GROUPES

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées: Services de déménagement

Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf.notice de la déclaration n°2065)

1 **Résultat fiscal** Bénéfice imposable à 33,1/3 % ou à 31% | Bénéfice imposable à 28% : 68 006 | Déficit : 0

Bénéfice imposable à 15 % : 38 120

2 **Plus-values**

PV à long terme imposables à 15 % | Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15 %

PV à long terme imposables à 19% | Autres PV imposables à 19% | PV à long teme imposables à 0% | PV exonérées art. 238*quindecies*

3 **Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches**

Entreprises nouvelles art. 44 *sexies* | Jeunes entreprises innovantes | Zones franches urbaines Territoire entrepreneur, art 44 *octies* A | Pôle de compétitivité

Entreprises nouvelles art. 44 *septies* | Bassins urbains à dynamiser (BUD), art 44 *sexdecies* | Zones franches d'activités art. 44 *quaterdecies* | Autres dispositifs | Zone de Restructuration de la défense, art. 44 *terdecies*

Sociétés d'investissements immobiliers cotées | Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou – selon le cas) | Plus-values exonérées relevant du taux à 15 %

4 **Option pour le crédit d'impôt outre-mer :** Dans le secteur productif, art. 244 quater W | Dans le secteur du logement social, art. 244 quater X

D IMPUTATIONS (cf.notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf.notice de la déclaration n°2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5%

F ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNEES AU DEPÔT DE LA DECLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4

1 – Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (art. 223-I-1 *quinquies* C), cocher la case

2 – Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :

3 – Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n°2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :

G COMPTABILITE INFORMATISEE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI Si oui, indication du logiciel utilisé : Cegid Expert Comptabilité

Viseur conventionné | Visa : CGA

Nom, adresse, téléphone, Télécopie

– du comptable : SARL A.C.P.G.
14 Avenue Georges Clemenceau 06000 NICE *Tél* : 04.93.01.22.51

– du conseil : *Tél* :

– du CGA ou du viseur conventionné : *Tél* :

– N° d'agrément :

Cegid Group

Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
ANNEXE A LA DÉCLARATION N° 2065

N° 2065 bis-SD
2019

H RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

Montant global brut des distributions (1)	Payées par la société elle-même	a	42 858	Payées par un établissement chargé du service des titres	b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) (2)					(c)	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées					(d)	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)					(e)	
					(f)	
					(g)	
					(h)	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)					(i)	42 858
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					(j)	
Montant des revenus répartis (5)					Total (a à h)	42 858

I RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS *(si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)*

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI) : – SARL – tous les associés ; – SCA – associés gérants ; – SNC ou SCS – associés en nom ou commandités ; – SEP et sté de copropriétaires de navires – associés, gérants ou coparticipants.	Pour les S.A.R.L.	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.						
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées :					
			à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6		
				Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements	
1	2	3	4	5	6	7	8	

J DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

RÉMUNÉRATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

Cegid Group

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS AB TD RAVARINO

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/03/2019, dont le total est de 707 786 Euro
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 95 291 Euro.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/04/2018 au 31/03/2019.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 31/03/2019 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/03/2019 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :
- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euro.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Constructions : 10 à 50 ans
* Agencements des constructions : 10 à 20 ans
* Installations techniques : 5 à 10 ans
* Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
* Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
* Matériel de transport : 4 à 5 ans
* Matériel de bureau : 5 à 10 ans
* Matériel informatique : 3 ans
* Mobilier : 10 ans

Règles et méthodes comptables

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.
L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit du crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant à l'exercice pour un montant de 14 315 Euro a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.

Ce produit du CICE comptabilisé à la date de clôture vient en diminution des charges d'exploitation

Le montant de la créance du CICE définitif au titre de l'année civile 2018 est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice alors que le CICE théorique couru à la date de clôture sera imputable sur l'impôt sur les sociétés de l'exercice suivant.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	25 270			25 270
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	560			560
Immobilisations incorporelles	**25 830**			**25 830**
- Terrains				
- Constructions sur sol propre	3 500			3 500
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	56 255			56 255
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	174 912	6 660		181 572
- Installations générales, agencements aménagements divers	141 813	11 921		153 734
- Matériel de transport	248 357		23 407	224 949
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	5 738			5 738
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	**630 574**	**18 581**	**23 407**	**625 748**
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	60	60		120
Immobilisations financières	**60**	**60**		**120**
ACTIF IMMOBILISE	**656 464**	**18 641**	**23 407**	**651 698**

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		18 581	60	18 641
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		**18 581**	**60**	**18 641**
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		23 407		23 407
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice		**23 407**		**23 407**

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	31/03/2019
Éléments achetés	
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	
Total	

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	317	243		560
Immobilisations incorporelles	**317**	**243**		**560**
- Terrains				
- Constructions sur sol propre	3 500			3 500
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	56 255			56 255
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	128 191	8 942		137 133
- Installations générales, agencements aménagements divers	98 619	11 638		110 257
- Matériel de transport	200 215	17 802	23 407	194 610
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	4 839	554		5 392
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	**491 619**	**38 936**	**23 407**	**507 147**
ACTIF IMMOBILISE	**491 936**	**39 178**	**23 407**	**507 707**

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 139 149 Euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	120		120
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	91 113	91 113	
Autres	21 239	21 239	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	26 677	26 677	
Total	**139 149**	**139 029**	**120**
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 3 887,45 Euro décomposé en 255 titres d'une valeur nominale de 15,24 Euro.

Notes sur le bilan

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges		12 075			12 075
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges					
Total		**12 075**			**12 075**
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation					
Financières					
Exceptionnelles		12 075			

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 118 310 Euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	37	37		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	23 737	23 737		
Dettes fiscales et sociales	93 087	93 087		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	1 449	1 449		
Produits constatés d'avance				
Total	**118 310**	**118 310**		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés	37			

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 37 Euro.

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	3 671
Dettes provis. pr congés à payer	21 313
Charges sociales s/congés à payer	9 901
Charges sociales - charges à payer	2 113
Etat - autres charges à payer	1 008
Clients - RRR & Av. à établir	144
Divers - charges à payer	1 305
Total	**39 456**

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d avance	26 677		
Total	**26 677**		

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

	France	Etranger	Total
Ventes de produits finis			
Ventes de produits intermédiaires			
Ventes de produits résiduels			
Travaux			
Etudes			
Prestations de services	1 127 155	11 814	1 138 970
Ventes de marchandises			
Produits des activités annexes			
TOTAL	**1 127 155**	**11 814**	**1 138 970**

Autres informations

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière de reconstitution du fonds de roulement.